

et Montagu, baron de la Roche-Nolay et eut, de Péronelle de Chazeron, fille de Jean, seigneur de Chazeron, pour fille unique et héritière de ses grands biens, Anne de Vienne, mariée le 11 mai 1462 à Jean de Vienne, seigneur de Montbis, son parent, fils de Guillaume de Vienne et de Béatrix de Cusance.

Noble et puissant seigneur, messire Jehan de Vienne, chevalier, seigneur de Lystenois, Montégu, Chastelledon et La Ferté-Chauderon, dame Anne de Vienne, sa femme, et damoiselle Péronnelle de Chazeron, mère d'Anne de Vienne, vendirent à noble et puissant seigneur messire Jacques de Beaujeu, seigneur d'Amplepuis, le châtel, terre et baronnie de Joux-sur-Tarare, dîmes, justices haute, moyenne et basse, demourances, fiefs, arrière-fiefs, membres, dépendances et appartenances pour le prix et somme de 2,500 livres tournois, monnaie de roi, lors ayant cours, avec clause constatant qu'ils se réservaient le droit de racheter ladite terre, seigneurie et baronnie de Joux.

Jacques de Beaujeu, seigneur d'Amplepuis, était fils d'Edouard de Beaujeu, seigneur dudit Amplepuis et de Jacqueline de Linières ; il épousa Jacqueline Juvénal des Ursins, fille de Guillaume Juvénal des Ursins, baron de Traimel, chancelier de France, et testa, le 15 septembre 1488. Il était encore seigneur de Rezay, Chevagny-le-Lombard, Thel, Ranchal et les Tours, baron de Linières, conseiller et chambellan du roi, baillif de Sens.

Jacques de Beaujeu céda, remit et transporta, dans la suite, lesdits châtel, terre, baronnie et seigneurie de Joux à maître André Porte, docteur ès-lois, juge des ressorts de Lyon et à dame Claude Sextre, sa femme, pour le même prix de 2,500 livres ; quelque temps après, lesdits sieur et dame de Lystenois vendirent à André Porte et